

SESSION SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2001

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le dix-septième jour du mois de décembre en l'an deux mille un, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20:00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jean Lecours

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Sylvain Boulianne
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant corps complet.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Règlement numéro 301-2001 de la tenue des sessions – Modification de l'article 4
- 3) Rémunération des officiers municipaux 2002 (cadres)
- 4) Vidanges et collecte sélective – Dépôt de la soumission retenue
- 5) Soumission – Portefeuille des assurances générales de la municipalité et du centre culturel
- 6) Avis de motion
 - Taxes de services
 - Taxes foncières

Levée de l'assemblée

370-2001 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

371-2001 **RÈGLEMENT NUMÉRO 301-2001 DE LA TENUE DES SESSIONS – MODIFICATION DE L'ARTICLE 4**

ATTENDU de l'adoption par le conseil, le 11 décembre 2001, du règlement numéro 301-2001 relativement à la tenue des sessions ;

ATTENDU QU'il est jugé nécessaire de modifier ledit règlement avant son entrée en vigueur et d'ajouter à la fin de l'article 4 l'alinéa suivant :

« Nonobstant l'alinéa précédent, la session régulière du conseil municipal de janvier 2002 sera tenue le mardi 15 janvier ».

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter la modification proposée.

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2001

372-2001

RÉMUNÉRATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX 2002 (CADRES)

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement que le traitement salarial de M. Stéphane Milot, inspecteur municipal, sera de 35,000\$ pour l'année 2002, soit 673.08\$/40 heures semaine (inclus tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction et exclu le service de garde sur appel "si sortie" et les bris majeurs aux usines d'eau potable et usées, de même que la participation au comité consultatif d'urbanisme en soirée) ;

Que le traitement salarial de Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, sera de 54 940,00 \$ pour l'année 2002, soit 1,056.54/37.50 heures semaine (inclus tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction de même que l'administration du centre culturel), exception faite de toutes rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec.

Que le traitement salarial de Denis Lacroix, gérant d'aréna, sera de 32 726,20 \$ pour l'année 2002 (01 juin 2002 au 31 mai 2003), soit 629.35/moyenne 40 heures semaine (inclus tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction).

Les autres conditions de travail sont régies par une convention collective des employés cadres de la municipalité.

VIDANGES ET COLLECTE SÉLECTIVE – DÉPÔT DE LA SOUMISSION RETENUE

Municipalité mandataire : Lotbinière

Dépôt du bordereau de soumission retenue :

	2002	2003	2004	2005	2006
➤ Services Sanitaires					
Gaudreau inc.	81,129.87	81,129.87	81,129.87	82,752.47	84,407.52 \$

Les taxes sont en sus.

373-2001

SOUMISSION – PORTEFEUILLE DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ ET DU CENTRE CULTUREL

Deux soumissionnaires invités :

Gaston Beudet Assurances inc.
Groupe PMT Assurances inc.

Une (1) soumission reçue.

➤ Groupe PMT Assurances inc. 48,601.00 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter l'offre du Groupe PMT Assurances inc., pour un terme d'un an, soit du 1^{er} janvier 2002 au 1^{er} janvier 2003, pour le prix de 48,601.00 \$ taxes incluses.

Qu'une révision des conditions sera effectuée ultérieurement par la municipalité pouvant amener une modification dans le prix indiqué.

AVIS DE MOTION

TAXES DE SERVICES

Avis de motion est donné par Sylvain Boulianne, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement relativement aux tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2002, en remplacement du règlement numéro 284-2000 originaire du règlement numéro 10-1966.

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2001

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

TAXES FONCIÈRES

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire pour l'exercice financier 2002.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

374-2001

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de lever la présente session à 20:20 heures.

Jean Lecours, maire

Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier